



ASSOCIATION D'ACTION SOCIALE CULTURELLE SPORTIVE ET DE LOISIRS
DES PERSONNELS DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DES YVELINES



Noël 2025

L'Incroyable Cabaret de Noël

Dimanche 30 novembre 2025

De 16h30 à 18h



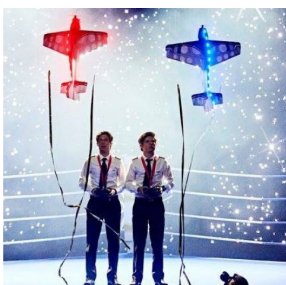
Dans le cadre prestigieux des Folies Bergères, l'Incroyable Cabaret de Noël vous transporte dans un univers féérique, mêlant magie, danse, humour et performances spectaculaires avec des artistes d'exception.

Un spectacle unique et sur-mesure

Porté par une sélection d'artistes de renommée internationale, *L'Incroyable Cabaret de Noël* promet une soirée inoubliable. Le show réunit des talents exceptionnels tels que Michel Fages, les Bar TigerzZ, Ekaterina Dzyuba, les Philipp's, Pepi & Othello, ainsi que les Frères Chaix. Pour couronner le tout, une apparition magique du Père Noël viendra émerveiller petits et grands.



Vidéo : https://www.youtube.com/watch?v=_ODCsFUPKkE
Un sachet goûter sera distribué aux enfants en fin de spectacle.



Inscription IMMEDIATE auprès de votre correspondant(e) ASMA 78

DATE LIMITE IMPERATIVE : lundi 5 mai 2025

Offert aux enfants de -18 ans pour les membres ASMA78
150 places disponibles

**COUPON-REPONSE accompagné obligatoirement du paiement par chèque à l'ordre de l'ASMA78,
(merci d'inscrire au verso du chèque votre nom et l'activité)**

L'INCROYABLE CABARET DE NOËL – 30 novembre 2025

Nom du membre :

Prénom :

Établissement :

Téléphone portable :

Membres/Conjoints/enfants +18 ans :

15 €/pers

Nombre :....

Montant :.....

Enfant 0 à 17 ans

OFFERT PAR L'ASMA

Nombre :....

Extérieurs enfants/adultes (si places disponibles) :

28 C/pers

Nombre :....

Montant :.....

☐ Option – Participation aux frais de parking* : -10 €/famille

Montant :.....

Date et signature :

Montant total :.....

*** Sur présentation du justificatif/ticket/facture dans les 10 jours suivants le spectacle. A défaut, la réduction de 10€ devra être remboursée à l'ASMA78**

MERCI de prévenir en cas d'empêchement car aucun remboursement ne sera possible sans certificat médical, acte de décès et/ou si nous ne retrouvons pas de remplaçant